



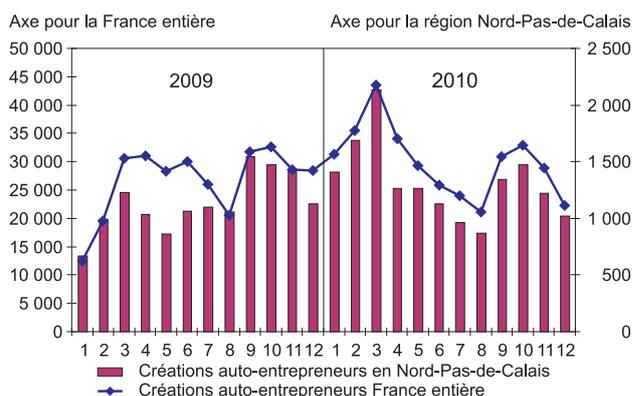
Plus d'auto-entreprises et de sociétés tandis que les défaillances restent nombreuses

En 2010, le régime de l'auto-entrepreneur est entré dans sa deuxième année d'existence. Après le net engouement de la première année, son succès ne s'est pas démenti. Ainsi, 80 % des nouvelles entreprises individuelles ont été créées sous ce régime. Parallèlement, le nombre de sociétés nouvelles a repris son mouvement de croissance.

En ce qui concerne les défaillances, 2010 ressemble à 2009, prolongeant la période de difficultés rencontrée par les entreprises.

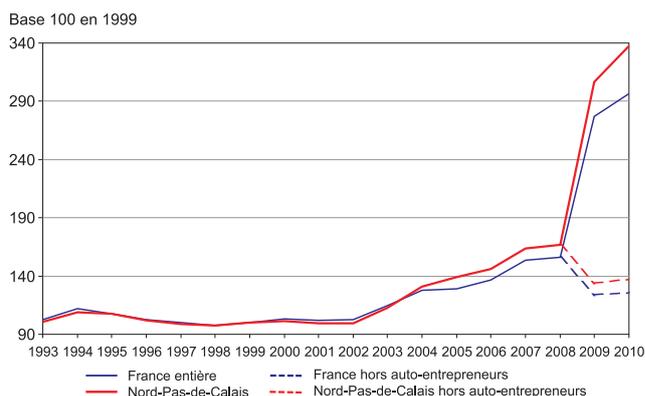
Loin de s'essouffler en 2010, le régime de l'auto-entrepreneur a attiré 15 764 candidats à la création d'entreprises dans l'année, soit 16 % de plus que l'année précédente, année d'instauration de la mesure.

Évolutions comparées des créations d'auto-entreprises en France et en Nord-Pas-de-Calais de 2009 à 2010



Source : répertoire des entreprises et des établissements (Insee).

Évolution des créations d'entreprises entre 1993 et 2010



Source : répertoire des entreprises et des établissements (Insee).

Auto-entrepreneurs : un rythme d'immatriculations qui n'a pas faibli

En Nord-Pas-de-Calais comme en France, le premier trimestre de l'année a enregistré des niveaux records de demandes, notamment au mois de mars. Le rythme mensuel des immatriculations d'entreprises a certes ralenti ensuite, affecté par l'obligation au 1^{er} avril 2010, pour les auto-entrepreneurs exerçant à titre principal une activité artisanale, de s'inscrire au répertoire des métiers. À partir de cette date, le régime n'est devenu accessible pour une activité artisanale qu'à la condition que le candidat puisse justifier de la qualification artisanale requise par la législation, de trois années d'expérience ou du recrutement d'un salarié diplômé. De fait, aux 2^e et 3^e trimestres 2010, le nombre moyen mensuel de créations d'auto-entrepreneurs a chuté de 35 % par rapport à celui enregistré en début d'année. Il s'est toutefois maintenu au niveau enregistré à même époque l'année précédente. Au 4^e trimestre, le nombre de candidats est reparti à la hausse (+ 17 % entre le 3^e et le 4^e trimestre). L'augmentation du nombre de demandes de créations d'auto-entreprises a touché tous les statuts mais davantage les professions libérales (+ 21 %) et les artisans (+ 20 %) que les commerçants (+ 10 %).

La création sous régime classique remonte grâce aux sociétés

Parallèlement, le nombre de créations d'entreprises sous des régimes classiques – autre que celui de l'auto-entrepreneur – a progressé également, en Nord-Pas-de-Calais comme en France, contrairement à ce qui avait été observé en 2009 où des effets de substitution avaient pu jouer, en plus de la conjoncture défavorable. En 2010, hors auto-entrepreneurs, les créations d'entreprises se sont élevées à 10 776, soit 2 % de plus qu'en 2009. C'est l'augmentation du nombre des sociétés qui permet ce résultat avec 6 927 sociétés nouvelles (+ 5,4 %). La région retrouve ainsi un niveau de création de sociétés qui dépasse de 2 % celui de 2008, après la baisse de 3 % enregistrée en 2009. En revanche, le nombre de nouveaux entrepreneurs individuels qui optent

directement pour un régime classique diminuée à nouveau en 2010 de 2 % par rapport à 2009. Dans le total des créations d'entreprises individuelles, ces entrepreneurs ne représentent plus que 20 % contre 23 % en 2009.

Au final, le Nord-Pas-de-Calais a vu naître 26 540 nouveaux projets d'entreprises, soit 10,2 % de plus qu'en 2009. La région se classe parmi les plus dynamiques, juste derrière l'Île-de-France (+ 15,2 %) et les départements d'outre-mer, lesquels ont connu une année de rattrapage pour la création d'auto-entreprises grâce à l'adaptation du dispositif fin 2009 aux spécificités des DOM. La part des auto-entreprises dans les créations atteint 59 % contre 56 % en 2009. Cette part est comparable à celle observée au plan national qui s'élève à 58 % en 2010.

Commerces et services à la personne plébiscités par les auto-entrepreneurs

Le quatuor des activités qui attirent le plus les créateurs d'entreprises, commerce, construction, activités qualifiées de services aux entreprises et

activités de services rendus aux particuliers représentent les trois cinquièmes des créations. Le commerce reste le premier vivier de projets avec 6 772 nouvelles entreprises. Cette activité a continué d'attirer en 2010 davantage d'auto-entrepreneurs (+ 12 % par rapport à 2009) tandis qu'un coup de frein est remarqué pour les créations sous régime classique (- 1,4). On retrouve les auto-entrepreneurs dans quelques activités ciblées : le commerce de produits sur éventaires et marchés, la vente à distance – sur internet – et la vente à domicile. Le cas de figure est le même pour les activités de services aux particuliers, où le nombre d'auto-entrepreneurs progresse de 19 % tandis que les autres créations sont en retrait de 5,6 % par rapport à 2009. Toutes les activités de services aux particuliers sont investies par les auto-entrepreneurs, avec ou sans agrément, de l'entretien de la maison à l'aide à domicile – les livraisons en particulier – en passant par les activités de soins de la personne. En revanche, en ce qui concerne les activités de services qualifiés rendus aux entreprises, domaine où les auto-entrepreneurs représentent 63 % des créations, la progression est plus modeste pour ces derniers que pour les autres créateurs (+ 7,0 % pour + 15,1 %). Enfin, le secteur de la construction enregistre une progression des créations de 20 %, laquelle est largement alimentée par le foisonnement des projets en auto-entreprise. Pour ces derniers, la frontière est parfois tenue entre services aux particuliers et métiers du second œuvre, par exemple quand il s'agit de proposer des services de décoration, peinture, réparations ou de petit entretien de la maison.

Créations d'entreprises par activités en Nord-Pas-de-Calais

Unités : nombre, %

Nomenclature agrégée NAF rév.2 en 21 postes	2010		2009		Évolution 2010/2009	
	Total	Dont auto-entrepreneurs	Total	Dont auto-entrepreneurs	Total	Hors auto-entrepreneurs
Industrie manufacturière	967	567	924	537	+4,7	+3,4
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	152	1	95	1	+60,0	+60,6
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	128	85	82	58	+56,1	+79,2
Construction	3 499	1 931	2 919	1 470	+19,9	+8,2
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	6 772	4 106	6 360	3 656	+6,5	-1,4
Transports et entreposage	426	160	399	101	+6,8	-10,7
Hébergement et restauration	1 438	488	1 304	378	+10,3	+2,6
Information et communication	1 172	839	1 128	837	+3,9	+14,4
Activités financières et d'assurance	529	111	520	75	+1,7	-6,1
Activités immobilières	745	130	716	105	+4,1	+0,7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3 455	2 178	3 139	2 030	+10,1	+15,1
Activités de services administratifs et de soutien	1 579	1 111	1 437	917	+9,9	-10,0
Enseignement	932	768	804	653	+15,9	+8,6
Santé humaine et action sociale	1 065	283	996	215	+6,9	+0,1
Arts, spectacles et activités récréatives	932	813	826	685	+12,8	-15,6
Autres activités de services	2 749	2 193	2 435	1 846	+12,9	-5,6
TOTAL	26 540	15 764	24 084	13 564	+10,2	+2,4

Source : répertoire des entreprises et des établissements (Insee).



Plus de créations partout dans la région

Les créations d'entreprises sont en progression en 2010 dans toutes les zones d'emploi. Dans certains territoires cependant, sans les auto-entrepreneurs, le nombre de nouvelles entreprises serait en recul : c'est le cas de la zone de Roubaix-Tourcoing, du Valenciennois, de l'Artois-Ternois et du Boulonnais. La seule zone où le nombre de projets d'auto-entrepreneurs progresse moins que celui des régimes classiques est la zone de Saint-Omer. Le Calais est la zone qui compte le plus d'auto-entrepreneurs parmi ses créateurs d'entreprises – individuelles ou sociétés – (68 % contre 59 % pour l'ensemble des zones). Roubaix-Tourcoing et Dunkerque sont les zones où les auto-entrepreneurs sont les moins présents parmi les créateurs de l'année (avec 53 %).

Le profil de l'auto-entrepreneur

Le candidat à la création d'une auto-entreprise ne se distingue du créateur *classique* que dans la nuance. Ce constat présente d'autant plus d'inertie que les auto-entrepreneurs représentent 80 % des entrepreneurs individuels. Ils sont majoritairement des hommes (67 %) tout comme les autres entrepreneurs individuels (66 %). Ils sont surreprésentés parmi les créateurs de moins de 20 ans et de plus de 60 ans, où ce régime est adopté par neuf créateurs sur dix. Toutefois, ces âges extrêmes ne comptabilisent qu'un millier de projets, soit 6,5 %, ce qui est un peu

supérieur à la proportion de créateurs classiques aux mêmes âges, laquelle ne dépasse pas les 4 %. Les femmes créent le plus souvent des auto-entreprises dans les services à la personne (25 %), le commerce (25 %) ou les services aux entreprises (22 % pour les services qualifiés et les services de soutien confondus). Les hommes privilégient le commerce (27 %), les services aux entreprises (20 %) et les activités de la construction (18 %).

Défaillances d'entreprises : les difficultés persistent

Le nombre de procédures de redressement judiciaire ouvertes dans les tribunaux de la région entre octobre 2009 et septembre 2010 a été le même que lors de la période de douze mois précédente. Il atteint donc 2 897. C'est un résultat médiocre puisque cette stabilisation du nombre de défaillances d'entreprises constatées intervient après une période de sensible recul (2004 à mi 2007) marquée par un contexte économique plus favorable.

Comme lors de la période précédente (octobre 2008 à septembre 2009) ce sont des entreprises de taille plus importante que par le passé qui ont fait

Répartition des créations d'entreprises par zone d'emploi

Unités : nombre, %

	2010		2009		Évolution 2009 à 2008	
	Total	Dont auto-entrepreneurs	Total	Dont auto-entrepreneurs	Total	Hors auto-entrepreneurs
Roubaix-Tourcoing	3 268	1 734	3 127	1 573	+4,5	-1,3
Lille	7 031	3 997	6 156	3 239	+14,2	+4,0
Dunkerque	1 240	662	1 043	514	+18,9	+9,3
Flandre-Lys	667	371	571	312	+16,8	+14,3
Douais	1 393	858	1 265	737	+10,1	+1,3
Valenciennes	1 944	1 168	1 894	1 038	+2,6	-9,3
Cambrésis	1 134	697	934	537	+21,4	+10,1
Sambre-Avesnois	1 179	711	1 061	635	+11,1	+9,9
Artois-Ternois	1 460	916	1 443	898	+1,2	-0,2
Lens-Hénin	2 052	1 320	1 894	1 190	+8,3	+4,0
Béthune-Bruay	1 795	1 167	1 663	1 046	+7,9	+1,8
Saint-Omer	622	382	616	390	+1,0	+6,2
Calais	1 007	682	896	581	+12,4	+3,2
Boulonnais	1 020	664	901	508	+13,2	-9,4
Montreuil-Berck	728	435	621	367	+17,2	+15,4
Nord-Pas-de-Calais	26 540	15 764	24 085	13 565	+10,2	+2,4
France entière	622 039	359 699	580 193	320 019	+7,2	+0,8

Source : répertoire Sirene (Insee).

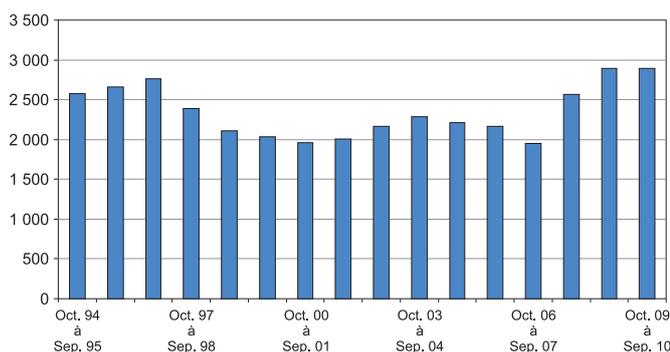
l'objet des procédures. Au total, 12 120 emplois se sont trouvés menacés, volume comparable à celui de la période antérieure.

Logiquement les plus représentées dans les défaillances comme dans les créations, les activités de commerce et de construction totalisent 49 % des jugements pour 34 % des effectifs touchés. Le commerce, dont les défaillances avaient été particulièrement nombreuses en 2008-2009, retrouve un niveau de défaillances proche de celui de 2007-2008, avec une diminution de 10 % des entreprises concernées et de 34 % des effectifs menacés. À l'inverse, la construction enregistre des défaillances légèrement plus nombreuses (+ 2,0 % d'entreprises et + 4,6 % pour les effectifs).

L'industrie manufacturière avec 9 % des défaillances représente 21 % des effectifs touchés. Ce nombre d'emplois menacés est toutefois en nette régression par rapport à la période précédente (- 30 %).

En revanche, les difficultés rencontrées par les entreprises de services aux entreprises, soit 10 % des entreprises ayant demandé l'ouverture d'une procédure, ont mis en péril l'emploi d'un volume

Évolution du nombre de défaillances d'entreprises dont le siège est en Nord-Pas-de-Calais depuis octobre 1994 (en date de jugement, données brutes)



Source : Insee, Bodacc.

double de salariés de celui observé précédemment (représentant également 21 % des effectifs touchés).

Enfin, même si elles ne représentent que 2 % des défaillances, les activités de l'informatique et de la communication enregistrent un volume triple d'ouvertures de procédure par rapport à celui de 2008-2009.

Élisabeth VILAIN
Insee - Service statistique

Méthodologie

Les statistiques sur les créations d'entreprises proviennent du répertoire des entreprises et des établissements (Sirene), géré par l'Insee. Ce répertoire enregistre les mouvements économiques et légaux affectant les entreprises et les établissements, en particulier les créations. Cette étude se concentre sur les créations d'entreprises nouvelle définition. Elle ne comporte aucune donnée sur les créations d'établissements d'entreprises déjà existantes ou sur les reprises d'entreprises. Le champ de l'étude correspond à l'ensemble des activités marchandes non agricoles (ou champ de l'industrie, du commerce et de l'ensemble des services). Ce champ inclut désormais les sociétés civiles et les activités financières, les activités de location de biens immobiliers. Les annonces de jugements d'ouverture de redressement judiciaire, publiées au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (Bodacc), servent de base à la statistique des défaillances d'entreprises.

Définitions

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la définition des créations d'entreprises qui sont dénombrées par l'Insee est modifiée. Pour faciliter les comparaisons, elle s'appuie dorénavant sur les concepts harmonisés au niveau européen : une création d'entreprise correspond à l'apparition d'une unité légale exploitante n'ayant pas de prédécesseur. Il n'y a création d'une entreprise que si elle s'accompagne de la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. La nouvelle notion de création d'entreprises est plus large que celle de création pure (ou ex nihilo) utilisée par le passé puisqu'elle inclut notamment les réactivations d'entreprises dont la dernière cessation remonte à plus d'un an et les reprises d'entreprises s'il n'y a pas continuité de l'entreprise. Cette continuité est évaluée à la lumière de la localisation de l'entreprise et de l'activité qui y est exercée. Dans la présente étude, la série des créations d'entreprises a été recalculée selon cette nouvelle définition et ce nouveau champ. Du fait de ces changements, elle ne peut être comparée aux précédentes séries publiées sur ce thème. Une entreprise est en situation de défaillance (ou dépôt de bilan d'une entreprise inscrite dans le cadre d'une procédure judiciaire) lorsqu'elle se trouve en état de cessation de paiement. Cette situation de défaillance d'une entreprise ne présage pas de son devenir (redressement par continuation ou reprise, liquidation). L'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire fait toujours l'objet d'une inscription au bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (Bodacc). Pour un même évènement, deux dates sont enregistrées : la date de jugement, date à laquelle la procédure de redressement judiciaire a été effectivement ouverte dans le tribunal de commerce ou le tribunal de grande instance et la date de publication, date à laquelle l'information légale a été publiée dans le Bodacc. Dans cette étude, les séries sont constituées en date de jugement.



Nomenclature d'activités

Les créations d'entreprises par activité sont dorénavant présentées en nomenclature agrégée fondée sur la NAF rév.2 entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008, cohérente avec les nouvelles nomenclatures internationales et européennes. Le niveau d'agrégation retenu est le A21 (pour en savoir plus voir le site insee.fr rubrique « Définitions et méthodes »). Pour permettre les analyses sur longue période, les séries de créations d'entreprises ont été recalculées en nomenclature agrégée depuis l'année 2000. Les séries complètes sont disponibles sur le site insee.fr rubrique « Bases de données - indices et séries statistiques ».

Le régime de l'auto-entrepreneur

Le régime de l'auto-entrepreneur a été créé par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008. Il s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités), à titre principal ou complémentaire. L'entreprise individuelle doit remplir les conditions du régime fiscal de la microentreprise (réaliser moins de 80 000 euros de chiffre d'affaires pour une activité commerciale ou moins de 32 000 euros pour les prestations de services et les activités libérales). La personne physique doit opter pour exercer en franchise de TVA.

Le régime de l'auto-entrepreneur offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. L'auto-entrepreneur bénéficie ainsi :

- d'un régime microsocial simplifié ;
- d'une dispense d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants, ou au Répertoire des métiers (RM) pour les artisans ;
- d'une exonération de TVA ;
- et sur option, d'un régime microfiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) et d'une exonération de taxe professionnelle pendant trois ans à compter de la date de création.

De la difficulté de caractériser l'auto-entreprenariat

Comme les déclarations de créations sont simplifiées, l'information statistique disponible sur les auto-entrepreneurs est, en partie, lacunaire. Le nombre de créations d'auto-entrepreneurs intègre en effet, sans distinction, toutes les entreprises créées sous ce régime, qu'elles aient ou non effectivement démarré leur activité, y compris celles à qui ce régime a été refusé après la déclaration de création. Or, selon le concept harmonisé au niveau européen, une création d'entreprise doit s'accompagner de la mise en œuvre effective de nouveaux moyens de production. Les entreprises créées hors du régime d'auto-entrepreneur satisfont ce critère, mais seules les créations d'auto-entrepreneurs qui satisfont ce critère devraient être *légitimement* comptabilisées comme créations.

L'évolution globale du nombre de créations, prenant en compte cette part « légitime », résulterait de la combinaison de deux effets :

- un effet de substitution : création sous le régime de l'auto-entrepreneur de préférence à un autre régime, considéré comme moins avantageux ;
- un effet d'ajout : création, sous le régime de l'auto-entrepreneur, d'entreprises qui n'auraient jamais vu le jour sans ce régime.